



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2022/148

**Renouvellement des
administrateurs du Centre
Communal d'Action Sociale**

Nota - La Maire certifie que la convocation du conseil avait été établie le 10 novembre 2022
La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Frédéric LAUR, Lisa SUDRE, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Alain NAYRAC, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Flora GAVEN, Karine HAUMAITRE,

ETAIENT EXCUSES : Thierry PEREZ-LAFONT, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Maguelone GUIBERT, Sophie TARROUX, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Patrick PES pouvoir à Valentin ARTAL, Jean-Claude BENOIT pouvoir à Bernard GREGOIRE, Charlie MEDEIROS pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Fabrice COINTOT pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Maguelone GUIBERT pouvoir à Nadine TUFFERY, Sophie TARROUX pouvoir à Michel DURAND,

Monsieur Valentin ARTAL est élu en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code de l'action sociale et des familles pris notamment en ses articles L. 123-6, R. 123-7 et suivants, relatifs aux centres d'actions sociales, précisant qu'il s'agit d'établissements publics communaux à vocation sociale.

Vu le même code, pris notamment en son article R. 123-9 relatif aux conditions de remplacement et de renouvellement des membres du conseil d'administration ;

Vu les délibérations n°2020/064 du Conseil municipal du 15 juillet 2020 et n°2021/150 du 23 septembre 2021 fixant le nombre d'élus et procédant à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la délibération n°2022/073 du Conseil municipal du 7 juin 2022 portant renouvellement des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale suivant démission,

Considérant la démission de Monsieur Daniel DIAZ en date du 7 octobre 2022, conseiller municipal de la ville de Millau et élu au sein du conseil d'administration du CCAS.

Considérant que suite à la démission susmentionnée et aux dispositions susvisées, il convient de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Considérant l'accord de former une nouvelle liste conjointe proportionnelle au nombre de sièges obtenus pour chaque liste lors des élections de 2020,

Compte tenu des éléments ci-dessus visés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 33 voix pour :

1. **D'élire** les 8 membres au sein du Conseil municipal, suivants :
 - Corinne COMPAN
 - Sylvie MARTIN-DUMAZER
 - Maguelone GUIBERT
 - Valentin ARTAL
 - Sophie TARROUX
 - Bouchra EL MEROUANI
 - Philippe RAMONDENC
 - Karine HAUMAITRE

2. **D'autoriser** Madame la maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches en découlant,

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture le 22/11/2022
- publication le 24/11/2022